



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire du Ministre N° 6/2019 du

11 AVR. 2019

A

*Mesdames et Messieurs les Présidents des Universités,
Monsieur le Directeur Général de la Direction Générale des Etudes Technologiques (DGET),
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux centraux du Ministère,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Doyens des Etablissements d'Enseignement
Supérieur et de Recherche*

Objet: Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir la Co-construction des formations dans l'enseignement supérieur

En référence au Plan d'Action Stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur (2015-2025) et aux résolutions prises lors des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (décembre 2017), en particulier aux objectifs d'améliorer l'employabilité des diplômés au moyen d'une meilleure adéquation entre la formation et le bassin de l'emploi, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lance le deuxième appel à projets pour le soutien de la Co-construction de cursus de formation avec les professionnels en réponse à des besoins clairement identifiés par et avec ces derniers.

Conscient de la pertinence de la démarche de la co-construction et de la nécessité de sa dissémination et de sa pérennisation le MESRS a mobilisé dans le cadre du **Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESSE-Tn)** pour financer, sur une base compétitive et selon le mécanisme du **Programme d'Appui à la Qualité (PAQ-Co construction)**, les meilleures initiatives visant à :

- (i) la préparation et/ou à la mise en place de nouveaux parcours co-construits avec les professionnels pour répondre à des besoins sectoriels, intersectoriels, nationaux ou régionaux,

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous

- (ii) l'amélioration de la pertinence et de la qualité de parcours co-construits déjà existants y compris leur implantation dans une autre université/gouvernorat ou leur dissémination plus large, à l'échelle nationale ou régionale et,
- (iii) le renforcement de formations existantes non co-construites en vue de les conformer aux standards de la co-construction.

Cet appel s'adresse aux universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) publics délivrant des programmes de formations à caractère professionnalisant et organisés en consortium avec les entreprises ou organisations privées, publiques ou para publiques, les organisations professionnelles, les chambres de commerce, les entreprises d'intermédiation, etc.

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les groupements éligibles à soumettre des propositions de formation innovantes construites en partenariat avec les secteurs professionnels et alignés avec les besoins réels du marché du travail.

Compte tenu de l'importance que revêt cet appel à propositions, mesdames et messieurs les Président(e)s d'Universités, monsieur le Directeur Général de la DGET et mesdames et messieurs les Doyens et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont invités à tout mettre en œuvre pour le succès de cette nouvelle initiative et pour l'atteinte de ses objectifs d'une meilleure employabilité de nos jeunes diplômés.

Avec mes vœux de plein succès aux candidats !


Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous